L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 28 MARS 1871. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MARDI MATIN, 28 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Guinault, à 11 heures, à l'encoignure des rues Grands-Hommes et Bellery, près des Casernes—35 belles vaches laitières.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan Nos 45 et 47 Vieille-Levée—300 lots de marchandises sèches.

Par Eug. Tourné à 11 heures, au No 109 rue de Chartres, entre Conti et St Louis—4 boucauts fers à repasser, 6 caisses manches de hache, et 16 cra. tes faience.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Rotonde St Louis, rue St Louis, entre Royale et Chartres—Vente régulière de meubles.

Par B. J. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Valeton, No 11 rue Natchez—Jambons, saindoux, porc, bœuf, comestibles, etc.

Par F. Keller, au dessous de l'Hôtel St-Charles—Vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 heures.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres—chaussures, habillements fins de saison, chapeaux fins.

ATTENTION!!

Vente pour compte de qui il appartiendra, à 11 heures, quincailleries légèrement avariées. Aussi 16 crates faience, par Eugène Tourné.

Imprimer vos Factures, car. "Pelican Printing Office", coin des rues Camp et Poydras.

Sandis purs et sans mélange.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 86 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, MARDI.

Opéra—Rigoletto.

Académie de Musique—Troupes Walhalla & Bioplastic, et Gaieté Comique.

St Charles — Enoch Arden.

Musée Crescent City—Nos 40 et 42, rue St Charles.

LES DETTES DE LA LOUISIANE.

Nous avons, dit, il y a quelques jours, tout notre sentiment au sujet des obligations et des dettes créées au nom de l'Etat de la Louisiane par une législature vénale et corrompue, issue elle-même de la fraude. Nous publions aujourd'hui, dans une autre colonne, une déclaration émanant de plusieurs centaines de contribuables, représentant environ pour quarante millions de propriétés assessées. Ces honorables citoyens n'ont pas été aussi loin que nous l'eussions désiré, mais leur manifestation aura néanmoins un effet salutaire, comme protestation contre un état de choses qui nous menait tout droit à la banqueroute et comme une répudiation morale des actes de notre législature. C'est un avertissement donné aux tiers de ne pas accepter comme obligations du peuple de la Louisiane, des Bons qui ne pourraient être émis qu'en violation formelle d'une disposition de la Constitution de notre Etat. C'est le premier pas fait dans la voie de la résistance et nous comptons que la population ne s'en tiendra pas là.

Remerciements à la Louisiane.

M. Albin Rochereau, président du Bureau de Souscription au fonds patriotique français de la Louisiane, a reçu la lettre suivante de M. le comte de Flavigny, président de la Société de secours aux blessés :

Paris, le 8 mars 1871.

Monsieur,

La Société française de secours est touchée profondément de la sympathie que vous témoignez pour son œuvre, et de l'élan généreux qui a porté la Louisiane entière au secours de nos blessés. Les sommes recueillies par le Comité du Bazar franco-américain de la Nouvelle-Orléans, les souscriptions publiques ouvertes dans tout l'Etat, élèvent à près de 800,000 francs le chiffre de ses libéralités, et doivent étendre sur tant de victimes l'action de sa bienfaisance, qu'elles lui donnent une place dans notre œuvre au rang de ses bienfaiteurs les plus dévoués.

Des témoignages d'une sympathie si [illegible] sont particulièrement chers à la France, de la part d'un peuple qu'en des temps plus heureux, les liens d'un intérêt constant intéressaient à sa destinée, et nous trouvons dans cette pensée une douceur singulière, à l'heure où la Providence [illegible] si cruellement les membres de notre patrie.

Pour ces raisons, Monsieur, je ne saurais trop vous dire de quelle gratitude nous sommes animés envers ce généreux Etat. Au nom de notre Conseil, au nom de notre Société entière, j'adresse les remerciements les plus vifs aux membres du Comité français de la Louisiane, aux membres du Comité du Bazar français de la Nouvelle-Orléans, à tous ceux qui ont stimulé et dirigé vers nous le mouvement de la bienfaisance publique, à tous ceux qui, dans la population française, américaine et créole, ont répondu à leur appel. Je vous prie, Monsieur, d'être auprès d'eux l'interprète de notre reconnaissance. Veuillez leur dire que l'intention de tous sera fidèlement remplie, et assurer particulièrement au Comité du Bazar français de la Nouvelle Orléans, que, suivant son désir, les victimes de l'Alsace et de la Lorraine auront la plus large part de ses libéralités.

Je ne saurais oublier, Monsieur, de vous remercier personnellement de votre généreuse entremise.

Veuillez croire à la sincérité de notre gratitude, et agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président de la Société de secours aux blessés français,

Signé : Comte de Flavigny.

Avec $6 00, l'on obtient l'Histoire illustrée du Siége de Paris, chez Roux-Rey & Bech, 20, rue Royale.

Voyage à bon marché aux villes de bains.—On trouvera plus loin une annonce relative aux prix nouveaux de la ligne des steamers de Morgan sur les lacs et dans les parages nord du Golfe jusqu'à Biloxi. On pourra visiter les villes de bains jusqu'à cette limite pour 50 cents, y compris le trajet par chemin de fer. Quant au fret pour tous les points, il est de 30 pour cent inférieur au tarif de Mobile et affranchi de tout droit de wharfage. Une pareille réduction de prix ne s'était encore jamais vue, et cette réduction tiendra. L'annonce contient le tableau des départs et des retours.

Gants blancs à 1, 2, 3 et 4 boutons chez Guéble & Nippert.

Bercier & Reine.—Cette maison, dont les magasins sont situés aux Nos. 46 et 48, Vieille-Levée, maintient toujours son assortiment au grand complet. Elle vient de recevoir par le navire Paramount, arrivé de France, un grand envoi de vins de Bordeaux, en barriques et en caisses, porto, sherry, sardines, vermouth, fruits à l'eau-de-vie, etc., etc. MM. Bercier & Reine ont aussi un stock de groceries, tels que graisse, jambons, bougies, [illegible], etc., sur lequel nous appelons l'attention de qui de droit.

B. Solari, 45 rue Royale. — Cette maison, qui occupe le premier rang parmi les magasins de comestibles fins, a en ce moment un assortiment sur lequel nous appelons l'attention de ses nombreux clients. Voir aux annonces.

Pourquoi languir, gémir et souffrir sous l'oppression d'affreux rhumes, de débilitants catarrhes qui, négligés, mènent droit à la phthisie, lorsque vous pouvez vous soulager et vous guérir en prenant l'excellent BAUME AUX NAVETS INDIENS de Laplace. Prix du flacon, $1.

Quel fil employez-vous? Le fil supérieur, le fil sans pareil est celui de Williston. Williston's combed Sea Island Spool Cotton, qui se vend rue des Magasins, No. 35. Il excelle celui de toutes les autres fabriques. On n'en trouve de meilleur nulle part.

Quiconque veut gagner de $1 à $2, doit acheter son chapeau au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit : "Son simple mécanisme et l'expérience, que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 118 & 180, à la Nlle-Orléans.

Gants de peau vert lumière et bleu de ciel, fraîchement déballés, chez Guéble & Nippert.

MM. Roux-Rey & Bech, 20, rue Royale, prennent des abonnements aux différents journaux de modes et à toutes les publications françaises, anglaises et américaines.

Malles de France. — Nous avons reçu des journaux de France jusqu'au 10 mars, contenant le compte-rendu des séances de l'Assemblée jusques et y compris celle du 7 mars. Nous donnerons les passages principaux de ces comptes-rendus.

Arrivée du steamer Mercury. — MM. C. Cavaroc & Fils ont eu l'obligeance de nous communiquer une dépêche de la Balise annonçant que le steamer Mercury, venant de Bordeaux, a passé la barre. Ce steamer arrivera ici dans la matinée.

Crevasse au Bayou Lafourche. — Une dépêche particulière reçue ici, hier après-midi, annonce qu'une forte crevasse s'est déclarée sur l'habitation Saint-Cloud, à huit ou dix milles au-dessous de Raceland, sur le bayou Lafourche.

Théatre de l'Opéra.—M. Dumestre, en prenant Rigoletto pour son bénéfice, a eu une inspiration vraiment heureuse, et son choix est entièrement du goût du public. Nous pouvons en juger par la rapidité avec laquelle les places ont été enlevées au contrôle de l'Opéra. La soirée sera donc belle pour le bénéficiaire, auquel l'élite du public viendra faire fête et témoigner de sa vive sympathie. Quant à l'exécution de Rigoletto, nous sommes assurés d'avance d'un succès non moins grand. Rigoletto est un des meilleurs rôles de Dumestre, un de ceux dans lesquels il peut livrer à l'aise sa voix généreuse et son ardente nature, et où il marque sa puissante empreinte. Il fait du bouffon une véritable création artistique.

En se chargeant du rôle de Gilda, Mme Dumestre ajoute à la représentation un puissant attrait.

Avec M. Cazeaux dans le Duc de Mantoue, Mlle d'Edelsberg dans Madeleine, M. Castelmary dans Sparafucile, et M. Périé dans Monterone, l'interprétation de l'œuvre de Verdi ne peut être qu'excellente.

A ce soir, donc. Succès sur toute la ligne, et pour l'Opéra une de ces brillantes représentations dont les fastes du théâtre gardent le souvenir.

Le Docteur Crispin a été joué, hier soir, avec un entrain des plus vifs. Cette belle exécution a valu à tous les interprètes sans exception un succès franc et mérité. Nous y reviendrons prochainement.

L'Illustration. — Nous avons reçu de MM. Hébert & Cie., libraires, le numéro du 4 mars de l'Illustration. C'est le premier numéro de ce journal qui nous soit parvenu depuis l'investissement de Paris. Il contient diverses gravures représentant les épisodes les plus intéressants des derniers événements en France.

Avis aux Havanais. — Spécialité pour le nettoyage des chapeaux Panamas, au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

A l'enseigne de Robert E. Lee, coin St Louis et Royale, nettoyage de Panamas, sans acide. Chapeaux de saison, à bon marché.

Nouvel envoi de gants de peau à 75c la paire, chez Guéble & Nippert.

Faites porter vos Illustrations à domicile, en vous abonnant chez Roux-Rey & Bech, 20, rue Royale.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

DISCUSSION DU TRAITÉ DE PAIX.

Séance du 1er mars.—(Suite.)

M. Buffet.—Je prie l'Assemblée, avant la clôture, de me permettre de lui soumettre une courte observation ; je la crois nécessaire, non pour moi, mais pour les populations des Vosges, que je représente, dans la circonstance si douloureuse dans laquelle nous nous trouvons. Leur être certain de ne me laisser entraîner à aucun développement inutile, pour me mettre en complet accord avec mes collègues les autres représentants des Vosges, nous avons rédigé une courte note pour expliquer notre situation particulière. (Lisez! lisez!)

"La Chambre reconnaîtra que les représentants des départements compris en tout ou en partie dans la cession territoriale ont, dans les douloureuses circonstances où nous sommes, des devoirs particuliers.

"Ils croient qu'il importe non seulement aux populations qui leur ont confié leur mandat, mais aux intérêts de la France tout entière, que ces devoirs soient bien définis avant le vote.

"Ils peuvent admettre avec leurs collègues que le pays est aujourd'hui dans l'impossibilité absolue de continuer la lutte, et que l'assemblée se trouve dans la nécessité de subir les conditions imposées par la violence. Cette impossibilité est la seule justification du parti que nous allons prendre. Si elle n'existait pas, si la lutte offrait encore une chance quelconque de succès, même au prix des plus immenses sacrifices, nous sommes assurés que la France ne céderait pas à l'ennemi des populations éminemment françaises, parce que leur cession lui serait moins onéreuse que l'accomplissement du devoir de les défendre, devoir imposé par la solidarité nationale.

"Les départements de l'Alsace et de la Lorraine font, comme tous les autres, partie de la France, mais ne sont pas sa propriété. En subissant le traité dans la situation où elle se trouve aujourd'hui, la patrie ne répudie pas ce devoir absolu de protection ; elle constate seulement l'impossibilité où elle est de la remplir par suite de la désorganisation de ses forces.

"Un tel traité ne crée donc, dans notre conviction, en ce qui concerne les cessions territoriales, aucun lien pour l'avenir. Ce lien ne pourrait résulter que du libre assentiment des populations.

"En votant le traité au nom du département des Vosges dont nous sommes les mandataires et dont une partie serait comprise dans la cession territoriale, nous paraîtrions apporter cette adhésion : notre vote, vote affirmatif, aurait ainsi un autre caractère et une autre portée que celui de nos collègues. Nous ne pouvons donc que voter contre le traité, ou nous abstenir.

"Si notre vote négatif pouvait n'être considéré que comme une affirmation plus énergique de la volonté de ces populations de rester françaises, nous n'hésiterions pas ; mais nous pensons que tout membre d'une assemblée doit, au moment d'émettre un vote, se placer en face des conséquences qui en résulteraient, si ce vote déterminait la majorité. Nous ne saurions accepter la responsabilité du rejet du traité. Nous sommes donc, dans la situation particulière qui nous est faite, amenés forcément à nous abstenir.

"La Chambre et le pays reconnaîtront que cette abstention, motivée comme nous venons de le faire, n'a point pour but de nous soustraire à la responsabilité d'une décision dont nous avons reconnu expressément la cruelle nécessité." (Applaudissements.)

Ont signé : MM. Buffet, C. Contant, Ch. Ravinel, Maurice Aubry.

M. Georges. — J'ai l'honneur d'être représentant des Vosges, et quelle que soit la communauté d'opinions qui, dans certains cas, me lie à M. Buffet, je ne peux pas m'abstenir et je ne m'abstiendrai pas. Je représente un département dont une partie va être cédée, qui va perdre de 25,000 à 30,000 habitants. En son nom, je proteste contre la déclaration qui vient d'être lue.

Il y a un siècle, mon département n'appartenait pas à la France, vos ancêtres s'en sont emparés, mais entre vous et nous le pacte a été scellé quand sur le drapeau de la France nous avons lu ce mot : Fraternité ! (Applaudissements.)

Nous avons toujours accompli nos devoirs envers la France. Nous n'y avons manqué ni dans le passé, ni dans le présent. En 1790, la Convention donnait à une des places de Paris le nom de place des Vosges ; et dans la guerre actuelle, nous avons été les premiers à prendre les armes. Chacun peut se souvenir de la résistance héroïque de nos localités. Au 18 septembre, il n'y avait plus un seul conscrit dans nos foyers, les engagés volontaires accouraient. Ah ! nous avons bien rempli nos devoirs! (Applaudissements.) Fais ce que dois, advienne que pourra. Cette devise, qui était la vôtre, a été la nôtre. Vous étiez la nation du droit, vous pouviez continuer à l'être. Mais vous allez abdiquer le droit, et vous ne vous relèverez pas de cette déchéance. (Applaudissements à gauche.)

M. Buffet. — J'ai omis de dire que la déclaration que j'ai lue à l'Assemblée était signée de MM. de Ravinel, Contant, Maurice Aubry et moi, représentant des Vosges. Les sentiments si patriotiques que vient d'exprimer M. Georges sont les nôtres : nous avons déclaré que si la guerre offrait une chance quelconque de succès, le devoir de la France serait de soutenir par tous les sacrifices le droit qu'ont des populations françaises de rester unies à la France ; mais si l'impossibilité de continuer la lutte est démontrée, et elle résulte de tous les témoignages des hommes compétents, et parmi les plus décisifs est celui que je vois au bas du traité : la signature de l'homme illustre qui a, à un degré si éminent, le sentiment français (applaudissements), et dont l'âme nationale ne peut être suspecte à aucun parti ; oui, si la guerre était encore possible, la signature de M. Thiers ne serait pas au bas de ce traité. — Vive approbation.

Mais il croit que, pour que la France reprenne un jour son rang dans le monde, la paix est nécessaire. J'ose dire qu'en s'y résignant, non-seulement on ne manque pas de patriotisme, mais qu'on fait dans l'intérêt du pays le plus méritoire des sacrifices. (Applaudissements.) Il serait commode de se décerner le monopole du patriotisme en repoussant le traité.—Nouvelle et vive approbation, — mais telle ne doit pas être la conduite des hommes qui comprennent les vrais intérêts, le véritable honneur du pays. — Applaudissements.

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. — J'ai peu de paroles à prononcer, et je vous demande un instant de votre attention. Je remercie M. Buffet de la manière dont il a posé la question. C'est ainsi que je la pose moi-même. S'il y avait à mes yeux une chance, une seule, de soutenir la lutte honorablement, jamais je ne me serais imposé cette grande douleur de signer ce traité. (Bravo.) C'est la conviction absolue que la lutte était impossible qui m'a fait me résigner à plier sous la force. Je supplie qu'on ne me réduise pas à dire les motifs de cette conviction ; mon silence est un sacrifice que je fais à la sûreté de mon pays. (Très-bien! très bien!) Par la paix, c'est son avenir et sa future grandeur que nous sauvons. Cette espérance seule a pu me décider à accepter le traité. Je ne donne de conseils à personne, je ne puis conseiller à l'Assemblée que par mon exemple. (Très-bien! très-bien!)

Je me suis imposé la plus cruelle douleur de ma vie... Je comprends l'abstention de M. Buffet... (L'émotion coupe la parole à l'orateur ; les applaudissements se renouvellent et de sa compatriotes, mais je n'en comprendrais pas d'autres. Je supplie tout le monde de s'interroger et de répondre au pays par un vote manifeste. Nous avons pris une grande responsabilité ; il faut que tout le monde prenne la sienne également ; le seul moyen que nous ayons de donner au pays de la dignité dans le malheur, c'est d'avoir le courage de son malheur. Je supplie qu'on ne me force pas à m'expliquer davantage. Je demande à la Chambre de voter loyalement selon sa conscience et son cœur ; mais, je vous en prie, pas de faux patriotisme, pas de faiblesse. Ayons tous, en ce moment, le courage de dire ce que nous pensons. (Vifs applaudissements et cris : Aux voix ! aux voix !)

M. Brunet.— Dans la question grave qui vous est soumise, il est nécessaire de laisser se produire toutes les opinions, notamment celle d'un homme qui a une certaine expérience en matière militaire.

La question posée se réduit à ces deux termes généraux :

On nous demande de nous prononcer, sans discussion et sans contrôle, entre un traité des plus désolants et des plus ruineux, ou de faire appel à la nation en lui disant que le moyen de sauver le pays, c'est la guerre immédiate et générale.

Il serait fâcheux d'entendre tous les orateurs dire que la guerre est impossible, sans qu'aucune espèce de document le prouve. (Interruptions.)

C'est toujours le même système ; on dit : "La France est perdue si le gouvernement est obligé de parler."

La France se tait, elle laisse le gouvernement agir en toute liberté, et elle se réveillé au fond du gouffre.

Cela pouvait se faire sous les régimes déchus ; mais vous, nommés pour chercher le mal et apporter le remède, vous ne pouvez pas nous dire : Nous avons nommé au pouvoir exécutif, un mandataire que nous pouvons révoquer demain, et nous le laissons traiter de notre honneur et de notre existence, sans contrôle.—Nouvelles interruptions.

Une voix.—Nous avons été instruits de tout dans les bureaux.

M. Brunet—Je sais bien qu'il y a eu un travail accompli, je faisais partie de la commission des forces militaires. (Eh bien!....) Je suis donc parfaitement édifié.—Mouvements divers.

Sommes-nous condamnés à voter sous la pression des circonstances et sous la pression d'une impatience de majorité que je condamne ?—Aux voix!

M. Cochery—Vous oubliez que Paris est occupé et que chaque jour perdu prolonge cette occupation.

M. Brunet—Je ne l'oublie pas...... On nous ferme toujours la bouche sous prétexte que la discussion profiterait à l'ennemi ; cela pouvait se comprendre des généraux Palikao et Lebœuf ; mais quand nous voyons les journaux étrangers donner le chiffre exact de nos forces et de celles de la Prusse, quelle indiscrétion y a-t-il à craindre? — Interruptions nouvelles.

On nous dit que la guerre est impossible, mais on ne le prouve pas ; mon opinion à moi est que cette impossibilité n'existe pas.

Il y a quarante ans que je suis dans l'armée, j'ai abordé souvent les questions militaires avec le maréchal Soult, le maréchal Bugeaud et Wellington. Cela doit vous faire admettre ma compétence en ces matières.—Assez! assez! Aux voix!

Eh bien! la question militaire se pose ainsi :

Voulez-vous admettre que la première puissance militaire du monde, avec 30 millions d'habitants, soit hors d'état de résister à une armée de 8 à 900,000 hommes! (Aux voix.) On dit qu'il ne nous reste pas de forces ; au point de vue du matériel de l'armement... (Assez! assez!) Si vous n'admettez pas comme un dogme que nous ne pouvons pas résister (Bruit), permettez à quelqu'un qui croit le contraire de vous le démontrer—Bruit.

Au point de vue du personnel, nos armées sont dans un état tel, qu'avec de grands efforts, avec une direction venant de haut, notamment du pouvoir exécutif, on pourrait rétablir la situation.—Bruit.

Qu'on nomme un conseil compétent et qu'on lui demande un rapport sur la possibilité de la défense, alors la Chambre se décidera en connaissance de cause.—La clôture! la clôture! Quant à moi, je suis convaincu, et je vote pour la guerre au lieu de subir le traité qui nous est proposé.—Approbation à gauche. Aux voix! aux voix!

M. Millière.—Je demande la parole contre la clôture, et je ne sortirai pas de la question de clôture.

Si la discussion devait se prolonger de façon à compromettre le résultat, je ne m'opposerais pas à ce qu'elle fût close. Mais ce n'est pas une demi-heure de plus de discussion qui aggravera la situation. C'est là une terreur exagérée qui semble cacher la volonté d'étrangler la discussion.—Bruit.

Après les paroles émues, irrésistibles, de notre ami le citoyen Louis Blanc, je n'ai qu'un mot à répondre au citoyen Vacherot. Il a dit que ce n'est point avec de principes et des sentiments, mais avec des faits, qu'on peut faire de la politique pratique. Je suis fâché de le contredire. Mais je crois que toute politique qui ne se fonde sur des faits, non sur des principes, est une politique d'expédients.

On a protesté avec raison contre un traité qui n'est pas et ne peut pas être un contrat.

De quoi s'agit-il, en effet? De l'abandon de deux provinces. Avons-nous donc le droit de disposer d'une partie de notre territoire et des populations qui l'habitent?

Les principes éternels du droit et de la justice disent que ces choses ne sont pas dans le commerce et ne peuvent être l'objet de contrats licites. Peut-on admettre un instant l'idée d'un pareil contrat, il ne serait pas valable, parce qu'il n'y aurait pas le concours de consentement qui est nécessaire, parce qu'il est imposé par les circonstances, parce qu'il y a vol, fraude et violence.

Nous protestons donc énergiquement contre un contrat qui n'en a pas un, et nous revendiquons le droit éternel de déchirer votre pacte aussitôt que nous pourrons.

Quant à la nécessité de subir la loi du vainqueur, elle ne me paraît pas démontrée. Si la situation actuelle est aussi mauvaise qu'on le dit, elle peut, du moins, être changée. Cette situation a été amenée par des fautes qui ne sont pas imputables seulement à celui qui a engagé la guerre, mais par d'autres fautes aussi, commises depuis cinq mois, et réparables.

Voix diverses.—Quelles fautes?—Qui les a commises?

M. Millière.—Je ne veux pas discuter les responsabilités ; mais qu'on envisage la situation générale, et l'on reconnaîtra que si la France a des milliards pour payer des indemnités de guerre, elle peut en trouver pour repousser les Prussiens. Si nos armées sont prisonnières, détruites ou démoralisées, les faits qui ont produit ces résultats peuvent être réformés, il suffirait de le vouloir et d'employer à organiser la défense toute l'intelligence qu'on a mise à la paralyser.—Qui? qui?

J'entendais hier, dans un bureau, attribuer nos insuccès à l'indiscipline ; mais l'indiscipline, cela peut se réparer. Au début de la République, l'enthousiasme était extraordinaire à Paris ; nous pouvons juger maintenant que les départements offrent les mêmes sentiments. (Bruit). Si la désorganisation s'est introduite dans nos armées, c'est qu'elle était provoquée par ceux-là mêmes qui commandaient. (Réclamation). La preuve, c'est qu'il y a un général qui a su conduire ses soldats à la victoire ; c'est celui qui, après les hostilités de la France contre son pays, est venu se venger noblement en combattant pour nous ; cet homme en inspirant la confiance, a su commander à la victoire. (Nouvelles interruptions.)

Là, où on avait vu Werder poursuivre à coups de plat de sabre les paysans qui cherchaient à éteindre l'incendie de leurs maisons, le sentiment patriotique s'est développé, et on a envoyé à cette Assemblée des représentants républicains autant que patriotes. Si dans toute la France on faisait appel à toutes les énergies de la nation, il ne sortirait pas un Prussien, parce qu'un million de soldats ne résistent pas des millions d'hommes qui veulent se défendre. Je proteste donc contre ce prétendu traité, je revendique pour la France le droit éternel de le déchirer aussitôt quelle le pourra. (Approbation à gauche.—Aux voix! aux voix!)

M. le président—Si la discussion doit continuer, la parole est à M. Henri Martin.

M. H. Martin—J'y renonce.

M. E. Arago—J'ai à dire un mot. Je ne viens pas fatiguer l'Assemblée par un discours après les grandes paroles qu'elle a entendues ; mais on a prononcé certains mots qui m'imposent le devoir de protester contre l'intention que l'on suppose à ceux qui doivent déposer dans l'urne un vote contraire au traité. On a dit que ceux-là se donneraient sans péril le facile avantage d'une popularité passagère. Ni mes amis, ni moi, qui sommes décidés à ne pas accepter le projet, nous ne sommes mûs par ce sentiment mesquin. Nous agissons comme notre conscience nous commande d'agir et par des motifs que je résume ainsi :

Selon nous, les nations se relèvent moins difficilement des sacrifices matériels que des désastres moraux ; si nous n'acceptons pas ce traité, si nous opposons à l'ennemi notre Non généreux, nous nous relèverons plus facilement dans l'avenir du surcroît de désastres qui pourrait en résulter, que nous ne nous relèverons pas du désastre moral, si nous nous abaissons sous les fourches caudines de l'empereur d'Allemagne. — Applaudissements à gauche. — Aux voix! aux voix!

Un membre.—Quels sont encore les orateurs inscrits?

M. le président. — MM. André Langlois, Brisson, Lockroy, Floquet, Clémenceau, Scherer, Tollain, Tridon, Keller.

Plusieurs de ces membres déclarent y renoncer.

M. Keller. — A l'heure solennelle où nous sommes, on n'attend pas de moi un discours. Je ne serais pas capable d'en faire. Celui qui devrait parler à ma place, le maire de Strasbourg, se meurt de douleur et de chagrin. Son agonie est le plus éloquent des discours.

Dans cette situation spéciale qui nous est faite, notre honneur nous reste entier. Pour défendre la France nous avons fait tous les sacrifices, nous sommes prêts à en faire encore. Il n'y a pas de puissance au monde, pas de signature qui puisse nous empêcher de rester Français. — Applaudissements à gauche.

En bien! comme Français, je réclamerai, non plus contre le sort de l'Alsace, mais ma part de l'honneur français. Ce traité y porte atteinte. Quand on nous l'a annoncé, on nous a dit que la paix était nécessaire, mais qu'on ne l'accepterait que si elle était honorable. Est-elle donc honorable? Est-il honorable de céder des populations qui veulent rester françaises? Je comprends qu'on livre des pierres, des vaisseaux ; mais que direz-vous si, où les forçait à servir contre la France? C'est cependant ce que fait le traité.

Vous livrez à l'ennemi des populations entières. C'est à mes yeux la plus criante des injustices, et se faire le complice d'une injustice.

Ce traité est de plus un mensonge. On y dit qu'on cède à perpétuité l'Alsace, et cependant l'Alsace reste française. Au fond du cœur vous le sentez bien, et il n'est pas un de vous qui ne pense à la reconquérir. (Très-bien! très-bien! sur quelques bancs.) Un mensonge et un déshonneur ; je proteste contre un tel traité!—Nouveaux applaudissements à gauche.

Je sais qu'on parle de surcroît de dangers. Quant à moi, je suis convaincu que si la France avait été plus fermement résolue à ne pas sacrifier son territoire, que si les Prussiens avaient été certains de trouver une barrière infranchissable à leurs prétentions, nous aurions eu d'autres conditions.—Mouvements divers.

Je n'ai pas la prétention de changer des dispositions arrêtées dans un grand nombre d'esprits. Mais j'ai tenu à protester contre un traité qui est une injustice, un mensonge et un déshonneur. Si l'Assemblée le ratifie, j'en appelle à Dieu, vengeur des justes causes ; j'en appelle à la postérité qui nous jugera ; j'en appelle à tous les peuples qui ne veulent pas se laisser vendre comme un vil bétail ; j'en appelle, enfin, à l'épée des hommes qui voudront le plus tôt possible déchirer ce détestable traité. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

M. Grosjean. — Je suis chargé par mes collègues de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, de déposer la déclaration suivante :

"Les représentants de l'Alsace et de la Lorraine ont déposé, avant toute négociation de paix, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une déclaration affirmant de la manière la plus formelle, au nom de ces provinces, leur volonté et leur droit de rester françaises.

"Livrés, au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir.

"Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement. (Très bien ! très bien! à gauche.)

"La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun, dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

"Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui pendant six mois n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés. (Applaudissements.)

"Nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons avec une confiance entière de l'avenir que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée. Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France absente de leurs foyers une affection filiale, jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place.—Nouveaux applaudissements.

"Bordeaux, le 1er mars 1871."

Un membre.—Pourquoi les représentants de l'Alsace et de la Lorraine ne resteraient-ils pas parmi nous? Ils sont députés de la France.

M. Rochefort—Il fallait garder l'Alsace et la Lorraine pour garder leurs représentants.

M. le Président.—Je propose à la Chambre de se réunir après demain en séance publique ; demain nous n'aurions pas un ordre du jour suffisant. Après-demain nous continuerons la vérification des pouvoirs.

M. Guichard. — Il importe qu'une commission soit nommée pour réviser le budget de 1871. En présence des charges énormes que l'empire nous a imposées, il est d'une importance extrême que ce budget soit révisé. La commission s'occuperait ensuite d'établir les bases du budget normal de 1872. Quand nous serons rentrés dans un budget normal, notre crédit sera relevé, et nous pourrons trouver des conditions convenables. Je soumettrais demain, s'il y avait séance, cette proposition à l'Assemblée.

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. — Il faut que les questions soient nettement posées. La guerre a eu deux périodes. La première sous le régime que vous venez de condamner et de flétrir ; la seconde depuis le 4 septembre. Je ne juge personne, je ne condamne personne. Je crois que chacun a fait de son mieux. Mais qu'ai-je trouvé pour négocier? Sedan, Metz, la reddition de Paris, la dispersion des armées qui devaient venir à son secours. Voilà les éléments que vous m'avez confiés pour négocier avec effort pendant huit jours. J'ai lutté de toutes mes forces, je n'ai pas pu obtenir mieux.

Si vous croyez pouvoir obtenir mieux par d'autres négociateurs, prenez-les, vous me soulagerez d'un fardeau accablant. Si vous avez des moyens militaires, indiquez-les. Mais ne parlez pas d'honneur. Des gens qui en ont autant que vous le mettent à ne pas perdre leur pays pour une fausse popularité. — Applaudissements.

Je ne doute pas de la puissance du pays. Il ne peut pas continuer la lutte à présent ; mais de sa puissance je n'en doute pas, et le traité même porte l'empreinte des craintes que la France lui inspire. S'il lui a demandé une si grande partie de ses richesses, c'est parce qu'il veut l'affaiblir. L'énormité de sa demande est en raison de ses craintes mêmes.

Oui, je crois à l'avenir de la France, mais à condition que nous aurons du bon sens, du courage, que nous ne nous paierons plus de mots, que nous aurons non-seulement du bon sens, mais le courage du bon sens.—Nouveaux applaudissements.

Le secret de la faiblesse actuelle de la France, c'est que son organisation a été brisée. Quand on a commencé la guerre, nos régiments n'avaient que 13 ou 1,400 hommes. Pouvait-on les porter en huit jours à 3,000? Aussi pour faire nombre, a-t-il fallu employer le double de régiments. Il y avait à Sedan et à Metz 116 régiments sur 120.

Quand ils ont été pris, nous avons été obligés de faire la guerre sans cadres, avec des soldats dont l'ennemi lui-même loue la bravoure, mais qui étaient sans organisation.

Voilà ce qu'il faut savoir : on n'improvise pas les armées. La révolution elle-même n'en a pas improvisé. Pour sa première guerre, elle a eu le bonheur d'avoir en homme supérieur, Dumouriez, et l'armée royale. Plus tard, elle a eu des revers jusqu'au moment où elle a formé de véritables armées.

C'est donc, je le répète, l'organisation de la France qui a été brisée ; s'il y a ici des hommes du métier qui le nient, qu'ils viennent le déclarer à cette tribune. Il ne suffit pas d'avoir des hommes braves pour avoir des soldats. En veut-on la preuve? Ce sont de braves et habiles gens que les généraux Faidherbe, Chanzy et Bourbaki ; quels résultats ont-ils obtenus? Il n'y a point eu de leur faute, et je leur rends hommage (Applaudissements), mais Faidherbe a eu son armée dispersée dans les places fortes, le généreux Bourbaki a été obligé de jeter son armée en Suisse, et le général Chanzy lui-même a été obligé de se replier.

Dans cette situation, continuer la résistance, c'est vouloir enlever au pays les moyens de reconquérir cet avenir dont l'espérance est la seule satisfaction qui me reste pour me soutenir dans ma douleur. (Vifs applaudissements). Ayons donc le courage de croire la vérité. Tant que vous paierez de mots, on ne vous prendra pas au sérieux. C'est avec la vérité que je vous ai représentés. J'ai fait valoir ces considérations d'avenir, j'ai parlé de haines implacables semées entre les deux peuples, mais la victoire n'est pas toujours plus sensée que la défaite, et la vérité est difficile à faire entendre aux nations. Eh bien! je le dis à mon pays, en mes derniers jours. On ne l'a pas écoutée dans ma bouche il y a six mois, ni plus récemment encore. Si vous ne savez pas l'écouter aujourd'hui, vous perdez l'avenir de la nation au moment même où vous vous vantez de la sauver. (Applaudissements prolongés. — La clôture! la clôture.)

La clôture, mise aux voix, est prononcée.

M. Langlois—Je proteste. On a toujours le droit de parler après un ministre.

M. le président—M. Langlois revendique un droit incontestable. Je demande à l'Assemblée de l'entendre. (Très bien!)

M. Langlois—Je parlerai, ne fût-ce que pour consacrer un principe parlementaire, mais je tiens surtout à protester contre ce que M. Thiers a dit à propos des guerres de la Révolution : que l'organisation était tout, que le courage et la volonté n'étaient rien. (Bruyantes réclamations.)

Plusieurs voix—Il n'y pas dit cela!

M. Thiers—J'ai dit qu'il fallait les deux choses.

(A continuer.)

Le tien c'est le mien.—Les insurgés de Paris sont bien les alliés de la Prusse, car ils procèdent exactement comme les Prussiens, par voie de réquisition. Une dépêche de Londres du 22 mars contient ce qui suit :

Le comité central révolutionnaire a imposé une réquisition de cinq millions de francs à MM. Rothschild. Ceux-ci cédant aux menaces qui leur ont été faites, ont versé un à compte d'un million et demi.

Avis aux mères.—Chapeaux pour enfants, en paille, laine, de 25 cents à $2 au coin St-Louis et Royale.

CHRONIQUE LOCALE.

La taxe des écoles.—Le juge Dibble, comme président du bureau des écoles de la ville, a fait appel à la Cour Suprême de la décision rendue par le juge Leaumont, dans l'affaire du mandamus pour forcer les administrateurs de ville à lever une taxe pour le soutien des Ecoles Publiques.

Rapport mortuaire.—Pendant la semaine dernière, il est mort à la Nlle-Orléans 109 personnes dont 50 du sexe masculin, 42 du sexe féminin, 5 non classées, 49 de race blanche, 39 de race noire, 12 de race mêlée et 11 non classées.

Succession de Thomas Haje.—Le juge Duvigneaud vient de rendre un jugement qui nous plait beaucoup, et qui plaira, sans nul doute, à tous les gens honnêtes. L'exécutrice de la succession Haje demandait la permission de vendre certains meubles et immeubles pour faire face aux dettes de l'hoirie, s'élevant à quelque chose comme $30,000 et s'étayait de la délibération d'un conseil de famille qui avait approuvé le projet de vente, bien que ce projet blessât l'intérêt d'un mineur. Le juge Duvigneaud a refusé l'autorisation en disant : "Il a été prouvé que le revenu annuel de la succession est au-dessus de $9,000 ; il me semble alors qu'avec une prudente et sage administration les dettes de la succession pourraient être promptement éteintes sans avoir recours à la vente d'immeubles. Les biens des mineurs ne doivent être vendus qu'à la dernière extrémité, surtout quand les créanciers ne provoquent pas eux-mêmes cette vente."

Les choses d'ailleurs ne sont pas favorables à ces sortes d'opérations. De lourdes taxes ont fait tomber le prix des immeubles, mais ce prix peut se relever par le bill passé à la législature et qui a été signé par le gouverneur, bill qui limite la taxe à 2 pour cent pour la ville et à 1 pour cent pour l'Etat, bien que cette taxe soit encore énorme. Le juge Duvigneaud a dit en terminant : "Il vaut mieux pour les héritiers payer des intérêts que de sacrifier la moitié de leurs biens. L'intérêt des mineurs étant le point capital en cette affaire, nous devoir est de protéger cet intérêt dans toute sa plénitude, et autant que cela dépend de moi."

Verdict du juri dans le vol de la rue Saint-Louis.—Le juri a rendu ce matin son verdict dans l'affaire du vol commis rue St-Louis, chez MM. A. Rochereau & Co. et leurs voisins.

Bertin et Clouteville ont été déclarés coupables sans mitigation capitale. Malone et Sayers ont été également déclarés coupables sans punition capitale, mais recommandés à la clémence de la Cour. Hogan et Petrie ont été acquittés.

On offre déjà de parier qu'avant un an les quatre condamnés seront hors du pénitencier et prêts à recommencer l'exercice de leur industrie. Décidément la justice criminelle en Louisiane est une belle chose, et la population a une patience et une longanimité qui ne sauraient être surpassées.

Enquête.—Hier matin le juri du coroner a fait une enquête sur le corps de M. E. F. Chandler, trouvé mort, dimanche matin, au coin des rues Calliope et Freret. Les témoignages suivants ont été reçus :

Patrick Shea, officier de la police du port dépose : Dimanche matin, vers six heures, lorsque je passais sur le pont du Nouveau-Bassin, j'entendis un coup de sifflet d'un homme de police et fus à lui. Il me dit qu'il y avait un homme mort près de la Presse. J'allai chez M. Campbell, officier de ronde, mais il était à la station. Je revins à l'endroit où le défunt était étendu. Il avait la tête et les genoux dans la rigole, contre les pierres de taille, avec les mains derrière le dos. Je le dis à la rigole, et je vis que son corps était tout disloqué sans être enflé. Dans mon opinion, aucun homme n'aurait pu se placer dans la position où je le trouvai à travers la rigole. Le témoin dirait minutieusement cette position.

John Schub dit : J'allais au marché avec ma petite fille, dimanche matin, un peu avant 6 heures, quand au coin des rues Calliope et Front, elle me fit apercevoir quelque chose qui grouillait dans la rigole ou devant, qu'elle croyait que c'était un homme. J'appelai M. Walker, qui était au premier étage de la maison de face. Il descendit, vint avec moi et me demanda si je connaissais le défunt. Je lui répondis que non. Le témoin fait une déposition à peu près semblable à celle de l'officier. La rigole aboutissant à cet endroit est assez élevée.

Mme Catherine Bunday. Je connais M. Chandler, mais je ne sais rien sur sa mort. Nous l'attendions dans la soirée. Il avait l'habitude de venir en visite dans ma maison. Il y venait depuis quatre mois. Il venait tous les jours, et tous les deux jours et quelquefois tous les trois jours. Je n'ai jamais eu d'explications à donner au sujet des visites de M. Chandler et à personne ne m'en a jamais demandé. Il n'avait pas l'habitude de porter de l'argent sur lui. Mon mari était toujours à la maison quand M. Chandler y venait. Il y était toujours bien reçu. Il y venait parce qu'il ne pouvait où passer ses soirées. Il était invité à venir soit par moi soit par mon mari. Je sortais quelquefois avec lui le dimanche soir, mais avec la permission de mon mari. M. Chandler ne s'était querellé avec personne de chez moi. Il y a six mois deux hommes vinrent se quereller avec lui dans la porte et un coup de pistolet fut tiré sur la banquette. M. Chandler avait été le camarade d'école de mon mari. Il se trouvait à la maison jeudi soir.

M. K. Chandler, prête serment et dit : J'étais au lit, dans une chambre au premier étage, quand j'entendis parler pour la première fois de la mort de mon frère. Un homme était venu le dire. Il pouvait être de 6 à 7 heures. Ma mère et mes sœurs se lamentaient. Descendant l'escalier, je vis M. Bundy qui m'informa que mon frère était mort et étendu dans la rue. Je pris un cabriolet et nous nous rendîmes à l'endroit indiqué. Je trouvai mon frère étendu sur la banquette. De là, je me rendis chez le coroner. Quand nous venions dans le cabriolet, M. Bundy et moi, j'inférai de ce qu'il me dit, que mon frère avait été attaqué en traître. M. Bundy et mon frère semblaient être en relations intimes. J'ai entendu mon frère lui donner de bons avis. J'ai entendu dire qu'il faisait des visites chez M. Bundy, mais je ne l'ai jamais su par moi-même.

Il y a deux mois environ que mon frère me dit qu'il était poursuivi par deux hommes. Je crois que mon frère avait environ $200 sur lui samedi soir. Je n'ai jamais su qu'il fut sujet à des attaques d'apoplexie. Il se portait bien et était de fort bonne humeur samedi. Il était 3 heures 10 minutes samedi quand je le vis pour la dernière fois. Je n'ai jamais appris qu'il eut eu une querelle sérieuse avec qui que ce soit. Sa famille est sur le chemin de fer de Jackson. Sa femme, qui a une santé délicate, est forcée de rester loin de la ville. Il avait l'habitude de porter un gros portefeuille de cuir qui n'a pas été trouvé. Il l'avait samedi matin.

Eugénie D. Ybano dit : Je connaissais M. Chandler depuis bientôt quatre ans. Je lui envoyais à déjeuner et à dîner tous les jours. Il allait voir souvent Mme Bundy. Ils allaient se promener ensemble tous les dimanches. Je les ai vus revenir à 11 heures et demie. Ils étaient tous trois ensemble dans la maison. Je demeure au premier étage, dans une chambre près de celle de Mme Bundy. Je sors de chez moi à 5 heures et demie du matin et ne rentre qu'à 7 heures et demie du soir. Je n'ai jamais su que M. Chandler et M. Bundy se fussent querellés. J'eus quelques paroles avec Mme Bundy pour une valentine qu'elle mit sous sa porte. Mon mari travaillait autrefois pour M. Chandler, mais il se cassa le bras gauche.

Le juri s'est ajourné à mardi à 9 heures, pour entendre plusieurs autres témoignages.

Il est bon de dire, en attendant, que M. E. F. Chandler était un négociant faisant des affaires rue Julie No 266. On rapporte de divers côtés qu'il allait voir une femme qui est ou qui se dit être la femme d'un autre et qu'un sentiment de jalousie a donné lieu à ce meurtre, car la position où il a été trouvé, avec le cou tordu, ne permet pas de présumer autre chose.

Incendie a Gretna.—La police rapporte que le feu a détruit, dimanche matin, à Gretna, une maison appartenant à M. J. Mercer et occupée par M. Johnson, rue de Face. Les hommes du remorqueur Tyler et du bateau de police No 1 ont puissamment aidé à éteindre les flammes qui, très probablement, sans cette intervention opportune, se seraient étendues à d'autres bâtisses. Nous ignorons le montant de la perte.

Infanticide. — L'assistant-gardien du cimetière Locust-Grove, Sixième rue, a trouvé, en faisant sa ronde, samedi soir, le corps d'un enfant enfermé dans une boîte de bois. Les portes du cimetière étant ouvertes pendant toute la journée, il est facile d'y entrer sans être signalé. Une enquête du coroner n'a jeté aucun jour sur ce qui peut être regardé comme un infanticide.

Attaque contre une femme.—Dimanche dans l'après midi, rue du Bassin, John Griffin se querellant avec une femme nommée Annie Wall, lui a lancé à la tête un morceau de brique qui lui a fait une blessure dangereuse. Annie a été transportée à l'hôpital. Son assaillant a été arrêté et conduit à la station de la rue Lafayette.

Accident.—Dimanche, vers onze heures du matin, M. A. Ege, facteur de pianos, a été blessé au côté droit par l'explosion de sa poire à poudre. La blessure est douloureuse, mais elle ne paraît pas dangereuse. M. Ege espère être en état de reprendre ses occupations dans quelques jours.

L'Illustration, contenant l'Histoire illustrée du Siége de Paris, se trouve à la librairie et au cabinet de lecture de Roux-Rey & Bech, 20, rue Royale.

Chapeaux de paille pour enfants, à très bon marché, au coin St-Louis et Royale.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 182 de la rue du Canal.

$13 00 par an. Tel est le prix de l'Illustration chez Roux-Rey & Bech, 20 rue Royale.

Couturières, ne demandez jamais que du fil Williston, lequel se vend au No. 35, rue des Magasins, où est établie l'agence de la fabrique. C'est à la fois le plus souple et le plus solide, le seul avec lequel on puisse faire un excellent ouvrage.

(Communiqué.)

AU PUBLIC.

Les soussignés, propriétaires et contribuables de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] la Législature de l'Etat, à la dernière session, [illegible]

DETTE DE L'ETAT,

COMPUTÉE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1870.

DETTE EXISTANTE.

[illegible]

AUGMENTATION DE LA DETTE.

[illegible]

RÉCAPITULATION.

[illegible]

A. Brother, Geo. Jonas, S. H. Kennedy, Patrick Irwin, [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE

Sélection communiquée à l'Abeille.

Levée de volontaires dans les départements de France.

Ils seront dirigés sur Versailles.

Prise d'une canonnière sur la Seine par les insurgés.

La garde nationale en faveur de la Commune à Lyon.

Résultat des élections à Paris.

Succès presque général des candidats du comité central.

Confirmation de l'insurrection en Algérie.

Napoléon chez la reine Victoria.

Grande démonstration pour l'ex-empereur.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Versailles, 27.—Le ministre de la guerre a notifié aux préfets de lever un bataillon de volontaires mobilisés dans chaque département, conformément à la loi qui vient de passer à l'Assemblée nationale. Ces troupes seront envoyées à Versailles et recevront un franc et demi par jour. Leurs officiers seront nommés par le ministre de la guerre.

Londres, 27 mars.—Napoléon est resté une heure avec la reine Victoria et sa famille aujourd'hui. Une adresse de bienvenue a été faite par Lord Stanley. Les enfants du maréchal Canrobert étaient aussi présents. Le parc du château était rempli de gens qui ont acclamé chaudement l'ex-empereur.

Londres, 27 mars.—Le roi de Suède souffre d'un retour de sa récente maladie. Le prince Royal et la princesse de Danemark sont allés le visiter.

Le gén. Faidherbe a été mandé à Versailles.

Versailles, 27 mars—Les Débats disent : Le général Lullier est fou et ses collègues du comité central en ont soin.

Les insurgés ont saisi une canonnière sur la Seine et ont pris l'équipage et quelques bâtiments sans importance.

Le Journal officiel du Comité central annonce que les gardes nationaux se sont insurgés à Lyon dans la proportion de 30 sur 34 pour soutenir la Commune.

Madrid, 27.—Espartero sera probablement choisi pour président du Sénat espagnol, et Don Salustiano Olozaga, président de la Chambre des Députés.

Londres, 27—Une dépêche de Bruxelles au Daily News dit que Bazaine est à la veille de partir pour France et que Lebœuf ira à la Haye.

Le correspondant du Telegraph écrit de Versailles que le gouvernement a ordonné l'arrestation du général Garibaldi dès qu'il mettra le pied sur le territoire français.

Bruxelles, 27.—Les négociations pour le traité final de paix entre la France et l'Allemagne doivent commencer bientôt, on se réunira à l'ambassade française.

Berlin, 27 mars—La Gazette de la Croix dit que le baron Gerolt a été rappelé de Washington sur sa demande.

Le général Voigtshritz commande l'armée allemande d'occupation en France, pendant l'absence de Fréd. Charles.

Un projet de loi sera présenté au parlement fédéral, pour l'incorporation de l'Alsace et de la Lorraine sous le gouvernement de l'Empereur. Ce projet porte que la constitution allemande sera mise en vigueur comme loi du pays, à partir du 1er janvier. Il n'est fait mention d'aucune cession territoriale à la Bavière, pas même d'une portion du territoire acquis.

Paris, 27 mars—1 h. P. M.—Le résultat des élections est maintenant connu. Les candidats du comité central républicain ont été élus dans tous les arrondissements, excepté le 1er, le 2d et le 3e, où le vote a été comme suit ; Premier—nombre de votants enregistrés 22,500 ; voix données 11,204, dont les candidats du comité n'ont eu que 3,600. Second—enregistrés 22,858. Les candidats du comité ont eu 4000 voix—Septième—Enregistrés 22,092. Les anciens membres ont été réélus.

Le Journal de Paris estime que le nombre des abstentions a été de 250,000.

La ville continue à être calme.

L'insurrection en Algérie a été confirmée.

On rapporte que les négociations pour la paix s'ouvriront demain à Bruxelles.

Berlin, 27 mars — Le message envoyé à Paris par le général Schothen, commandant les troupes allemandes à St-Denis, est rédigé en termes pacifiques, mais il y a risque de bienveillant pour les insurgés.

Il y a un beaucoup de mouvements de troupes en France, mais ils se sont opérés en conformité stricte avec les préliminaires de paix.

Londres, 27. — A la chambre des Lords, ce soir, le bill légalisant le mariage avec la sœur d'une femme morte, antérieurement adopté par la Chambre, a été mis en discussion. Après de longs débats et un discours très fort de lord Penzard à l'appui du bill, le bill a été rejeté.

Un débat s'est élevé, à propos des dépenses de la côte. Des membres ayant une expérience navale et militaire ont déclaré leur préférence pour des flottilles de canonnières sur toute autre méthode de défense.

Goshen a présenté et en même temps expliqué et justifié le budget naval. Il a fait remarquer, après une récapitulation de chiffre, que les chantiers et la marine de l'Angleterre étaient assez forts pour défendre son commerce et son territoire. Cette déclaration a donné grande satisfaction à la Chambre et a été reçue avec de grands applaudissements.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 27 mars—Après le 1er avril les droits d'exportation seront imposés sur le sucre $1 50 par boucaut, sur la mélasse 50 cents par boucaut ; rum $1 ; tabac non travaillé, 15 c par livre. Après le 1er juillet, 10 pour cent seront imposés sur toutes les marchandises importées. Les taxes en sus que les taxes locales seront augmentées, et ce qui en proviendra sera employé à racheter les billets émis par la banque et avancés au Trésor pour soutenir la guerre.

Havane, 27 mars—On rapporte qu'une série d'engagements a eu lieu dans le département de l'Est entre les Espagnols et les insurgés, et ces derniers en ont seulement perdu 100 hommes. Le général insurgé Acosta a été tué près de Bayamo.

Havane, 27 mars—On croit à une amélioration dans le prix du sucre, bien que les cotes n'aient pas changé.

Kingston, Jamaïque, 27.— Le steamer "Rising Star" en se rendant à son mouillage dans le port a heurté deux navires qui a fortement avariés et il en a fait couler un troisième qui se trouvait dans le cercle de ses évolutions.

La Législature a passé un bill prohibant la vente du pétrole, et d'autres matières combustibles au dessous du point réglementaire de 100 degrés Fahrenheit.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 27 mars—Le caucus démocratique a nommé ce soir un comité pour préparer une adresse au peuple américain. Cette adresse sera soumise à un autre caucus, avant d'être publié.

Washington, 27 mars. — La souscription à l'emprunt a atteint 40 millions.

Le déficit du collecteur Bailey s'élève à $120,000.

Chambre.—Plusieurs bills ont été présentés et référés à des comités.

Le comité auquel a été renvoyé le message du Président a tenu aujourd'hui deux séances importantes.

Sénat.—Le discours de M. Sumner sur l'affaire de Saint-Domingue a occupé toute la séance. Il se plaint de ce que le Président a violé le droit des gens et s'est arrogé une prérogative royale que ne lui donne pas la Constitution ; et cela pour acquérir une île des tropiques. Pour réaliser ce plan la république a maintenu au pouvoir un usurpateur pour qu'il pût vendre son pays, et elle a porté un coup à l'indépendance de la république d'Hayti, ce qui est une insulte à la race africaine. Si le Président peut faire cela impunément qu'empêchera-t-il entreprendre à l'intérieur de ce Président.

Le Président, a dit M. Sumner, s'est placé à la tête d'une organisation de Ku-Klux plus puissante et plus coûteuse que celle du Sud. Si le Président avait mis autant d'énergie à protéger les loyaux du Sud le zèle, l'énergie, la volonté qu'il a déployés pour l'acquisition de la moitié d'une île dans la mer des Caraïbes, nos Ku-klux du Sud n'auraient existé que de nom et la tranquillité aurait régné partout dans nos limites. (Applaudissements et sifflets dans les galeries.)

Le président rappelle que les manifestations d'approbation ou d'improbation sont interdites.

M. Sumner continue : "Maintenant comme le désire la suppression des Ku-Klux partout où ils se montrent, et l'élévation de la race africaine, l'Haïtien pour que le plan du Président qui installe les Ku-Klux sur la côte de Saint-Domingue et qui, en même temps, insulte la race africaine dans la république noire soit réprimé. Je parle de ces Ku-Klux dont le Président est le chef déclaré, je parle pour la race africaine qu'il a foulée aux pieds. Y a-t-il un sénateur qui soit sincèrement ennemi des Ku-Klux? Qu'il les arrête sur la côte de Saint-Domingue. Y a-t-il un sénateur qui soit prêt en tout temps à chercher l'élévation de la race africaine? Voici l'occasion pour lui de faire un dernier effort.

Washington, 27—Dans l'affaire de Gaines contre Campbell, de la Cour de Circuit de la Louisiane, la Cour Suprême confirme le décret de la cour inférieure, soutenant le contrat d'un billet, provenant du prix d'esclaves achetés avant la guerre.

Washington, 27 mars—Dans l'affaire du Missouri contre le Kentucky, contestant la juridiction de l'île Wolf, dans le Mississipi, la Cour Suprême a rejeté le bill soutenant le titre du Kentucky.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 27 mars, au soir.—Coton plat et lourd. Ventes 4,707. Middling Uplands 15 1/4. Farine sans changement. Commune à bonne extra 6 90 à 7 35. Bonne à choix 7 35.

New-York, 27 mars, au soir.—Argent très facile de 4 à 5. Sterling plat et nominal. Or 110 1/8 à 110 5/8. Gouvernements en baisse de 1/4. 5-20, de '62, 112 1/8. Louisiane 67 et 66. Levée 73 et 84.

New York, 27—Argent très facile. Gouvernements en baisse. [illegible]

Charleston, 27.—Coton calme. Mid. 14. Stock 21,444 balles.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 27—Descendant, les steamers Importer, Messenger, Great Republic, Pargoud. Temps clair et chaud. Le fleuve monte.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 27 mars — Arrivés : Le steamer Mercury, de Bordeaux, avec passagers et vin, à C. Cavaroc ; le steamer Hewes, d'Indianola.

Passe à la Loutre, 27, 7 h. p. m.—Arrivés : la barque norvégienne Agair, en 3 jours de Mobile, sur lest ; la barque anglaise Cherokee, en 10 jours de Matanzas, sur lest ; la barque Ukraine, en 5 jours de la Havane, sur lest ; la goélette Salvador, en 5 jours de la Havane, avec une cargaison générale à A. Tompson & Co ; la goélette Ostra, en 14 jours de Caibarien, Cuba, avec du sucre ; le brick Formica, en 14 jours de Santiago de Cuba, sur lest.

Décédé sur l'habitation de son père, à Manchac, paroisse East Baton Rouge, le 25 mars à 10 heures P. M., ANTOINE ARMAND MEFFRE ROUZAN, à l'âge de 28 ans.

Décédé, dimanche le 26 mars, à sept heures et demie du soir, CHARLES FRANÇOIS BALLIMANN, à l'âge de 70 ans, natif de Montbéliard [illegible]. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son gendre Jean Maury, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin à dix heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, No 69 rue Toulouse, près de la rue Bourbon. De la part de ses enfants.

Décédé le 28 décembre 1870, à minuit, à Bricqueville, département de la Manche, France, J. ANGELLIER, âgé de 40 ans, ci-devant résident de la Nlle-Orléans.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 36, rue Bon[illegible]. Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

ENTREPOT DE TAPIS, AU COIN DE LA RUE DE CHARTRES. A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de Tapisserie, Stores, Couvertures de Tables, Cris, Rideaux dentelle, Corniches, etc.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE DE PAROISSE. Nlle-Orléans, 27 mars 1871. Avis.—L'assemblée régulière du Comité sera tenue le MARDI, 28 mars 1871, à 7 heures P. M., et tous les membres sont priés d'y assister. Par ordre. E. C. SACHARIE, Président.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴ SALUT — FORCE — UNION. Or∴ de la Nlle-Orléans, le 25 mars 1871. La R∴ Loge LA SOLIDARITÉ No 24, travaillant le Rite A∴ A∴ Ecossais, [illegible]. LUCIEN MOLLO, Vén∴. J. T. D. LEFEVRE, secrét.

Gem Conclave No 22, S∴ W∴ M∴ L'assemblée régulière de ce Conclave aura lieu, dans la salle du Conclave, au No 51 de la rue Royale, MARDI, 28 mars 1871, à sept heures et demie précises du soir. Par ordre. O. N. BABCOCK, T. E. A. J. M. HARDY, Scribe.

Charité, Espérance, Foi. Vallée de la Nlle-Orléans, 25 mars 1871. [illegible] M. PIRON, Sec.

Fabrique de l'Eglise St-Louis de la Nouvelle-Orléans. AVIS D'ÉLECTION. Les tenanciers des bancs de la susdite église sont, par le présent, notifiés qu'une élection de deux marguilliers sera tenue au bureau du Secrétaire, Place St-Antoine, No. 20, le LUNDI, 3 avril prochain, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M., conformément au statut de la charte d'incorporation de l'Eglise St-Louis, approuvé le 17 mars 1865. ANT. DUBUC, Secrétaire.

En débarquement du navire Paramount, de Bordeaux. 200 barriques VIN ROUGE, Duvergier, [illegible]. A vendre par A. ROCHEREAU & Co., 16 et 18, rue St-Louis.

Changement de Domicile. MADAME GOGBLER, Sage-Femme, a l'honneur d'informer ses connaissances et le public en général qu'elle vient de transférer son domicile au coin des rues Dumaine et Bourgogne.

Compagnie d'Assurance Germania, No 324, RUE COMMUNE, Nouvelle-Orléans, 25 mars 1871. AVIS est donné qu'une Election de vingt-quatre Directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie, LUNDI le 10 avril, de 10 heures A. M. à 1 heure P. M. EMILE MAIER, Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. AVIS. TOUTES les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre le bâtisse de cuisine nouvellement élevée sur le terrain de la Société sont priées de les adresser au Conseil d'administration, livraison ayant été faite de ladite construction. Ordre du Président. Le Secrétaire, A. BARBIER.

ALE D'ECOSSE. 400 barriques PALE ALE, 100 " STRONG ALE. WM. YOUNGER & CO, Brasserie Abbey, à Edimbourg, à vendre, aux débarcadères du St-Louis et du Nephon arrivés de Liverpool, par P. B. DELATOUR, seul agent, Aux Nos 110, 112 et 120 de la rue Royale.

Compagnie des Vins du Pacifique FORMÉE POUR LA VENTE DES Vins et Brandy de Californie. Vignobles du Comté d'Eldorado, Californie. Bureaux et Magasins de Vente 88.....RUE DU CAMP.....88 Nouvelle-Orléans. CHAS. B. PETIT, Trésorier et Agent Commercial. WHITE WINE, RED WINE, CLARET, HOCK, OLD MISSION, SHERRY, TOKAY, PORT, ANGELICA, MUSCAT, CATAWBA, MADEIRA, SPARKLING, WINE BITTERS, GRAPE BRANDY, BRANDY BITTERS. [illegible] Adressez les ordres à Pacific Wine Company, (Compagnie des Vins du Pacifique,) 88 RUE DU CAMP.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works : ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY. A vendre en gros par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

THEODOR DANZIGER & SON, 203.....RUE DU CANAL.....203 ENTRE BOURGOGNE ET REMPARTS. NOUS avons l'honneur d'appeler l'attention de nos clients et du public, en général, sur la liste suivante des prix des marchandises nouvellement reçues : [illegible] Théodor Danziger & Son, 203.....RUE DU CANAL.....203 (Entre Bourgogne et Remparts.)

Ver. HEBERT & Cie, 59, RUE DE CHARTRES, Coin Bienville, Librairie Française, SEULS AGENTS DIRECTS DE : L'ILLUSTRATION, du MONDE ILLUSTRÉ, de la REVUE DES DEUX MONDES, des MODES PARISIENNES, ainsi que de TOUTES les publications françaises de MÉDECINE, de LITTÉRATURE, de SCIENCES, d'ARTS, de MODES, etc., etc. Aussi, du Courrier des Etats-Unis, de 21 Cronica, du Messager Franco-Américain, de New-York.

Articles pour Bureaux. Un grand et magnifique assortiment de Papiers peints. 59.....RUE DE CHARTRES.....59 COIN BIENVILLE.

HENRY TRICOU. EUGENE BOISSEAU. TRICOU & BOISSEAU, 88 - - Common St. - - 88. ONT toujours en main un GRAND ASSORTIMENT de CHAPEAUX feutre et laine, pour hommes et enfants, CHAPEAUX paille et Campêche, CHAPEAUX pour femmes et fillettes.

Avis. JE fais savoir à mon fils ALBERT ZEPPENFELD, qu'il peut avoir de mes nouvelles au No 292, rue Royale, entre St-Anne et Dumaine, Nlle-Orléans.

OUVERTURE Du Grand Pavillon au Lac Pontchartrain. MESSIEURS DÉNÉCHAUD & JARTOUX feront aujourd'hui l'ouverture du Grand Pavillon connu du public. Toutes sortes de rafraîchissements, crèmes, etc., de même que les liqueurs les plus fines, seront servis. [illegible]

Restaurant Victor, 255.....Rue du Canal.....255 JULES MARTIN, propriétaire fondateur du Restaurant Victor, vient, par suite de la mort de Georges Martin, de reprendre la direction de son établissement avec l'assistance de LEON MARTIN, frère de George, depuis longtemps attaché à la maison. Pensionnaires au mois et à la semaine.

Nouveau Magasin. AU BON MARCHÉ! HYPOLITE MENGELLE, ex-associé de la maison J. G. Bermel, vient d'ouvrir un magasin de Cheveux, de Modes et d'Articles de Fantaisie. Ces articles sont vendus si bon marché, que les dames feront bien, avant de faire leurs emplettes, de visiter le No 38, rue du Camp, près la rue du Canal.

Livres de droit. VENANT d'être reçus de New York un grand assortiment de LIVRES DE DROIT, des dernières éditions. Les avocats feront bien de venir examiner ces ouvrages. [illegible]

En Débarquement De la barque américaine "Paramount," de Bordeaux : VIN ROUGE. 300 Barriques Vin Rouge B&P Claires, de Begué & J'na Fils. 50 demi-barriques Vin Rouge B&P Claires, de Begué & J'na Fils. VIN BLANC. 70 Barriques Vin Blanc B&P St-Germain, de Begué & J'na Fils. 20 demi-barriques Vin Blanc B&P St-Germain, de Begué & J'na Fils. COGNAC. 16 Huitièmes Pipes Monterey Bas Champagne 1858, de A. L. Boisson & Co. 10 Huitièmes Pipes Monterey Bas Champagne 1865, de A. L. Boisson & Co. A vendre par T. BAILLY-BLANCHARD Jr., No 52, rue Vieille-Levée.

Champagne. Moutarde. Cirage. 200 Paniers Champagne Krug & Co. [illegible] J. H. COLANI, 62, rue Royale.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 27 MARS—CLASSE No 73. [illegible] Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie. HOWARD, SIMMONS & Co., Concessionnaires. Rue St-Charles, coin Union, Nlle-Orléans. [illegible]

MAISON J. GALINIER 101 . . RUE ROYALE . . 101 Entre St-Louis et Conti. OUVERTURE De la saison du printemps et d'été. Reçu par les derniers arrivages d'Europe : Un très-beau choix de CHAPEAUX DE PAILLE achetés dans les fabriques anglaises, belges, suisses et d'Italie. Aussi—UN BEL ASSORTIMENT DE FLEURS FRANÇAISES. CHAPEAUX richement garnis, d'après les derniers modèles. Prix très avantageux.

Pianos, Pianos, ET Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE, 9 & 11.....RUE ROYALE.....9 & 11 IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que : FAIVRE, JELMINI, BORD, avec leur système en fer, perfectionnés et indispensables pour la bonne tenue de l'accord. PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, LA LENBERG et VAUTEL, etc., etc. Grand assortiment de partitions, d'airs d'Opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte, et autres instruments, de méthodes, etc., etc. Leur stock déjà complet vient d'être récemment augmenté d'un grand choix de morceaux et de musique classique et religieuse, ainsi que d'un grand assortiment d'instruments à vent, à cordes, etc., etc., des premières fabriques de Paris. Le tout offert à des prix excessivement réduits.

Par "Paramount" et en Magasin. 100 barriques Vin F. C. & Co., et autres marques. [illegible] A vendre par BERCIER & REINE, 46 et 48 Vieille-Levée.

100 Tierçons SAINDOUX "Refined", [illegible] A vendre par BERCIER & REINE, 46 et 48 Vieille Levée.

De quel fil vous servez-vous? LE FIL DE COTON LONGUE SOIE, DE WILLISTON EST RECONNU Le meilleur des fils. NORTH, BRUSH & MASON, Marchands, en gros, de [illegible] Rue des Magasins. Seuls les agents des fabricants.

Nouvelles Marchandises DE PRINTEMPS CHEZ GUÉBLE & NIPPERT, 127.....RUE DU CANAL.....127 REÇU par le steamer Chrysolite, de Liverpool, un complet assortiment de GANTS DE PEAU DE TOUS GENRES, [illegible]

Ale d'Ecosse. Porter de Londres. A LE mousseux d'Edimbourg, de Jeffrey, ALE PALE de l'Inde, STOUT PORTER XX, STOUT PORTER de Londres, de Byass, en bouteilles, EAU DE VIE de Hennessy, RHUM de la Jamaïque, WHISKY d'Irlande et d'Ecosse, Vieux PORTO et SHERRY. A vendre par JOHN TURPIN, Importateur, Au No 40 de la rue de la Commune, Seul agent de John Jeffrey & Co. d'Edimbourg.

COW PEAS! COW PEAS! 2,000 boisseaux de POIS de la Caroline. A vendre par F. B. DURAND, No. 37, rue Vieille-Levée.

Cow Peas! Riz! 300 Tierçons Riz de la Caroline. 200 Boisseaux Cow Peas "Clayed," à vendre par DUPRÉ, REINE & Co., 24, rue Poydras, coin Commune.

COW PEAS. COW PEAS. 4000 boisseaux COW PEAS Clay, Red Ripper, Whippoorwill mêlés et mélangés, en magasin et en détail. Grains, Foin, Fèves, [illegible] J. C. MURPHY & Co., No 21 rue Poydras.

Une occasion rare. LE marché particulier le plus grand et le plus avantageusement situé, à l'angle des rues Rousseau et Gasquet, parfaitement installé et faisant d'excellentes affaires. C'est ce qu'il y a de mieux pour un bon boucher. Il est à louer et on le livrera le lot de suite. S'adresser au marché ou à J. M. HOYLE, Au No 21 rue du Canal.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans. 157.....CANAL.....157 (Incorporé le 15 mars 1855) —OFFICIERS.— L. F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président. THOS. ALLEN CLARKE, 2d vice-président. CHARLES J. LEEDS, 3me vice-président. SAM. JONES Jr., trésorier. —Directeurs— Dr. W. Newton Mercer, L. F. Generes, David Urquhart, George Jonas, Isaac N. Gaines, Thos. A. Adams, Carl Kohn, Thos. Allen Clarke, Christian Schneider, Charles J. Leeds, Samuel Jamison. Intérêt de 6 p.c. sur les dépôts.

Redmond R. Mannion, 39.....Rue Carondelet.....39 EMET des Lettres de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres. DE ROTHSCHILD FRÈRES, Paris. S. M. DE ROTHSCHILD, Vienne. M. A. DE ROTHSCHILD & SONS, Frankfort. Et tous leurs correspondants.

JULES MOSSY, NOTAIRE PUBLIC, 6.....Galliers Court.....6 Nouvelle-Orléans.

Marchandises de Printemps. LE soussigné annonce à ses clients qui son magasin est ouvert de nouveau avec un magnifique assortiment de vêtements de printemps et chemises pour hommes et enfants, ainsi que chemises, caleçons, etc., etc. Il sollicite les vêtements sur commande et la garantie la justesse. C. LAZARD. No 206, Vieille-Levée.

Demande de Barils à Huile de Charbon. ON demande des barils à huile de charbon. S'adresser à J. H. O'CONNER, Sect. Coinc. Au No 11 de l'Exchange Place.

Robt. E. Lee's Cheap Hat Store. Corner Royal & St-Louis. HATS at 25 cts, 50 cts, 75 cts. [illegible]